

Conditions d'Utilisation des Cartes TOTAL Jubileo

Préambule

Dans le cadre de son activité, TOTAL MARKETING FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 euros, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 531 680 445 (ci-après nommée « **la SOCIETE** ») commercialise la Carte prépayée TOTAL Jubileo (ci-après nommée « **la Carte** ») utilisable dans les stations-service du réseau accepteur aux marques TOTAL, TOTAL access, ELF et ELAN en France métropolitaine et en Corse (ci-après nommé le « **Réseau** »).

La Carte permet d'acquérir auprès du Réseau du carburant ou du carburant et des produits et services qui sont pré-réglés lors de l'achat de la Carte à hauteur du montant figurant sur celle-ci.

La Carte est vendue par la Société à ses Clients professionnels agissant dans le cadre de leur activité professionnelle (ci-après « les Clients »), et selon les conditions générales de vente de la Carte, disponibles sur le site www.gr.total.fr.

Le Client met les Cartes à disposition de personnes physiques qui utilisent la ou les Cartes dans le Réseau (ci-après « **le(s) Porteur(s)** »).

Le présent document précise les conditions d'utilisation de la Carte par le Porteur.

1. Les caractéristiques de la Carte

La Carte est une carte prépayée non rechargeable.

Le montant

La Carte est émise pour une valeur dont **le montant est mentionné sur le recto de la Carte.**

Les carburants, produits et services

Lors de sa commande, le Client peut choisir pour quels produits et services la Carte sera acceptée, parmi deux possibilités :

- Soit l'acquisition de carburants dans le Réseau,
- Soit l'acquisition de carburants et d'autres produits et services (par exemple, le lavage et les produits en boutique) dans le Réseau, à l'exception des produits suivants : tabac, alcools forts et spiritueux, livres, presse, produits de la française des jeux, préparations pour nourrissons.

La Carte du Porteur sera acceptée selon les produits et services choisis par le Client.

Les produits et services pour lesquels la Carte est acceptée sont mentionnés au verso de la Carte.

La date d'activation et la durée de validité

La Carte est valable un (1) an à compter de la date d'activation de la carte.

La Carte n'est acceptée dans le Réseau qu'à compter de sa date d'activation et jusqu'à sa date de fin de validité. En cas de présentation dans le Réseau d'une Carte avant sa date d'activation, un autre moyen de paiement sera demandé au Porteur.

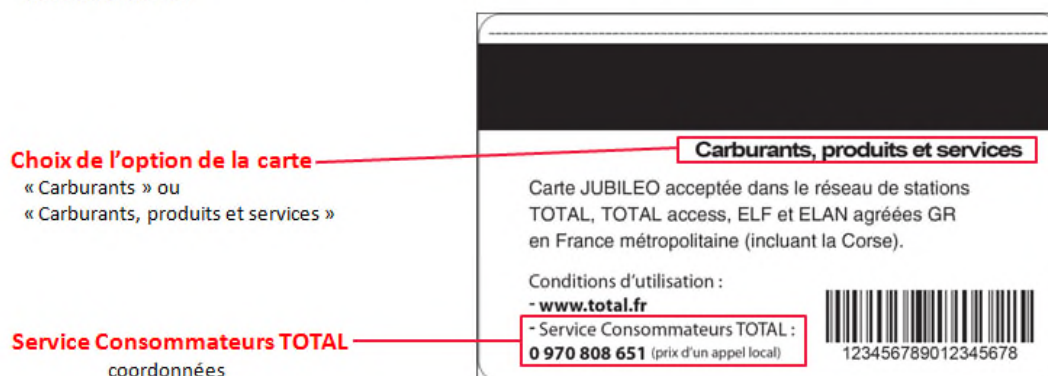
La date d'activation figure sur le courrier de livraison remis au Client qui a la responsabilité de communiquer au Porteur la date d'activation de la Carte, notamment si le Client met à disposition du Porteur la Carte avant cette date d'activation.

La date de fin de validité figure sur le recto de la Carte. A l'issue de cette période de validité, la Carte n'est ni reprise, ni échangée, ni remboursée.

Recto et Verso de la Carte illustrés



A noter : Le visuel de la carte peut être personnalisé par le client (selon les Conditions Générales de Vente de la Carte) et différer du visuel ci-dessus.



2. L'utilisation de la Carte dans le Réseau

La Carte fonctionne sans code secret.

Utilisation en une ou plusieurs fois

La Carte peut être utilisée en une ou plusieurs fois pour la valeur mentionnée sur la Carte et avant sa date de fin de validité pour acquérir dans le Réseau les produits et services mentionnés au verso de la Carte.

Reçu

Lors de l'utilisation de la Carte dans le Réseau, un ticket est remis au Porteur sur lequel apparaît la TVA correspondant aux carburants, produits et/ou services ainsi acquis.

Païement panaché

Si le solde de la Carte est insuffisant pour effectuer un achat, le Porteur de la Carte doit compléter le restant dû avec le moyen de paiement de son choix (autre Carte – dans la limite de 3 Cartes Jubileo cumulées pour un même achat, carte bancaire, chèque bancaire, espèces) accepté par le Réseau.

Carte défectueuse

En cas de Carte défectueuse et en l'absence de détérioration du fait du Client ou du Porteur, le Porteur peut contacter le Service Consommateurs TOTAL au numéro figurant au verso de la Carte, qui peut lui proposer de lui renvoyer la Carte concernée. Après vérification de la validité et du solde de la Carte défectueuse, la Société peut envoyer une nouvelle Carte au Porteur, chargée du solde de la Carte défectueuse et avec une période de validité correspondant à celle de la Carte défectueuse rallongée d'un mois.

La Société se réserve le droit de mettre à jour ou modifier ce traitement des Cartes dites défectueuses. Le Service Consommateurs TOTAL informera le Porteur ou le Client lors de son appel des nouvelles modalités applicables.

Incident technique

Si un incident technique ne permet pas d'effectuer un achat avec la Carte, le Porteur de la Carte doit régler le montant dû avec un moyen de paiement susceptible de ne pas être concerné par cet incident (chèque bancaire, espèces).

Le Porteur ne peut demander aucune somme d'argent à la Société en échange d'une reprise d'une Carte, périmée ou non, entamée ou non, sauf émission d'un avoir dans le cadre de l'article 3 des conditions générales de vente de la Carte.

Si le Porteur souhaite rendre le produit acquis au moyen de la Carte, aucun remboursement, ni rechargement de la Carte, ne sera effectué.

Une Carte non valide, notamment périmée ou falsifiée, pourra être conservée par la station-service du Réseau qui aura identifié le caractère non valide de la Carte.

Il appartient au Porteur de la Carte d'épuiser le solde de toute Carte avant la fin de validité de celle-ci. Tout montant restant sur une Carte périmée est perdu.

Le Client et le Porteur demeurent responsables de la Carte et de son utilisation jusqu'à expiration de sa validité.

Le Porteur utilise la ou les Cartes sous sa seule responsabilité, ainsi tout recours contre la Société est exclu notamment en cas de perte ou de vol.

3. Le Réseau accepteur

La liste des stations qui acceptent la Carte est disponible auprès du Services Consommateurs TOTAL au numéro figurant au verso de la Carte. Elle est également en ligne sur le site www.gr.total.fr.

4. Demandes d'information

En cas de questions, le Porteur peut contacter le Service Consommateurs TOTAL au numéro figurant au verso de la Carte. Une FAQ (liste des questions/réponses les plus fréquentes) est également disponible sur le site www.total.fr.